



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

poids-lourds

Question écrite n° 130626

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la mise en place des barrières de dégel suite à la période de grand froid qui a traversé notre pays. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre afin que ces dispositifs impactent le moins possible les activités économiques des territoires concernés comme celui de la Lozère.

Texte de la réponse

Lors d'épisodes hivernaux comportant une longue période de gel sans dégel, les gestionnaires de chaussées peuvent être amenés à proposer, au moment du dégel, des mesures de restriction de la circulation des poids lourds, limitant le tonnage des véhicules autorisés à emprunter certaines routes. Ces mesures dites « barrières de dégel » permettent d'éviter d'importantes dégradations des chaussées lorsque celles-ci sont de faible épaisseur. Selon la vulnérabilité des chaussées, le tonnage est limité à 3,5 tonnes, 7,5 tonnes ou « 12 tonnes et demi-charge ». L'épisode de froid intense qu'a connu la France métropolitaine début 2012 a duré une douzaine de jours à partir de la fin du mois de janvier et a touché les deux-tiers des départements d'une manière plus ou moins sévère. Le réchauffement rapide qui a suivi a entraîné la mise en place de barrières de dégel dans de très nombreux départements, dès la mi-février. Selon les sites, ces barrières ont été levées entre le 17 février sur la façade Ouest de la France et le 12 mars dans l'Est de la France. Le réseau routier national n'est pratiquement pas concerné par de telles mesures, la quasi-totalité des chaussées le constituant ayant fait l'objet de travaux de mise hors gel. Pour ce qui concerne les autres routes, ce sont les collectivités locales qui prennent ces décisions après une analyse technico-économique intégrant la nécessaire protection du patrimoine routier et les enjeux économiques liés au transport des marchandises.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130626

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2187

Réponse publiée le : 1er mai 2012, page 3272